



**amnesty
international**

Groupe 4 Strasbourg

9 févr. 17

**Abdel Fattah al-Sissi
Office of the President
Al Ittihadia Palace, Cairo
Égypte**

Fax : 00 202 2391 1441

E-mail : p.spokesman@op.gov.eg

Monsieur le Président,

En juin 2013, 43 employés d'organisations non gouvernementales (ONG) égyptiennes et étrangères ont été condamnés à des peines allant d'un à cinq ans de prison. Un certain nombre d'ONG internationales ont également été fermées, notamment Freedom House et le Centre international des journalistes, accusées de financements étrangers (affaire 173). Des juges d'instruction ont intensifié les pressions, usant d'interdictions de voyager, d'arrestations et de gels des avoirs de manière arbitraire afin de museler la liberté d'expression, d'association et de réunion. Des défenseurs encourent la réclusion à perpétuité s'ils sont déclarés coupables des charges retenues contre eux. Il est par ailleurs prévu de signer un projet de loi visant à remplacer la loi actuelle relative aux associations. Si ce projet de loi est adopté, il obligera les groupes de défense des droits humains à demander une autorisation officielle pour faire des recherches sur le terrain, publier leurs conclusions et demander des financements.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je me joins à la société civile égyptienne et à d'autres organisations internationales de défense des droits humains pour vous exhorter à clore l'affaire n° 173 et à mettre fin aux actes d'intimidation et manœuvres de harcèlement visant les défenseurs des droits humains.

Je vous demande, en outre, de ne pas promulguer la nouvelle loi sur les ONG car il est contraire à la Constitution égyptienne de 2014, ainsi qu'au droit international et aux normes universelles régissant le droit à la liberté d'association.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ma haute considération.

Nom :

Signature :

Adresse :

c/o Ambassade d'Égypte, 56, avenue d'Iéna, 75116 Paris, Fax : **0147230643**

E-mail : **Paris_emb@mfa.gov.eg**